



**HAL**  
open science

## Traits de plume de La Boétie lecteur sur deux ouvrages légus à Montaigne

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. Traits de plume de La Boétie lecteur sur deux ouvrages légus à Montaigne. Romain Menini. Traductions de La Boétie, (actes des VIIIe Rencontres La Boétie à Sarlat, 23-25 janvier 2019), Classiques Garnier, pp.25-44, 2022. halshs-04530364

**HAL Id: halshs-04530364**

**<https://shs.hal.science/halshs-04530364>**

Submitted on 3 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Traits de plume de La Boétie lecteur sur deux ouvrages légués à Montaigne

De sa bibliothèque, Montaigne dit dans ses *Essais* qu'elle contenait « mille volumes de livres » et, avec fierté, qu'elle était « des belles entre les librairies de village ». Une centaine sont parvenus jusqu'à nous, munis en page de titre de son ex-libris de jeunesse en latin (haut de page) ou, pour une très grande majorité, de sa signature (bas de page)<sup>1</sup>. Parmi eux, on sait maintenant qu'il a marqué de la lettre « b. » (initiale très probable de « boetie »), inscrite dans le coin supérieur droit, une vingtaine de volumes légués par son ami Étienne de La Boétie<sup>2</sup>, dont huit contiennent des notes de la main du Sarladais, désormais bien authentifiée et clairement distinguée de celle de Montaigne : une note sur un Diogène Laërce grec de 1533 (Médiathèque de Libourne), cinq sur un Dion Cassius grec de 1548 (Collège d'Eton), deux sur un Victorius latin-grec de 1549 (Bibliothèque municipale de Bordeaux), plus de quatre-vingt sur une « Histoire Auguste » latine de 1551 éditée par Egnatius (même lieu), une sur un Xénophon latin de 1551 édité par Castellion (Bibliothèque nationale de France), cinq sur un Strabon latin-grec de 1549, trois sur un Appien grec de 1551, cinq sur un Sophocle grec de 1553 (tous trois légués par Gilbert de Botton à la Bibliothèque universitaire de Cambridge)<sup>3</sup>.

Ayant déjà édité et brièvement commenté, sur papier puis en ligne, cette centaine d'annotations marginales, je me propose ici, un peu en marge du thème de ces Rencontres, d'examiner plus particulièrement les autres modes d'intervention manuscrite de La Boétie sur l'Egnatius et sur le Xénophon<sup>4</sup>.

Le Vénitien Jean-Baptiste Cipelli, *alias* Egnazio ou Egnatius, est l'éditeur des *Caesarum vitae post Suetonium Tranquillum conscriptae*, Lyon, S. Gryphe, 1551. Aujourd'hui disjoints, les deux tomes étaient sans doute reliés ensemble à l'époque de Montaigne, comme l'indiquent sa signature et la marque « b. » au titre du seul premier tome, où figurent les noms

---

<sup>1</sup> La liste la plus complète (105 volumes, dont 52 entièrement numérisés et téléchargeables, directement ou par lien) et la plus récente (janvier 2015) en a été dressée par mes soins et mise en ligne sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes, « Montaigne à l'œuvre » (BVH-Monloe), programme 2012-2016 de l'Agence nationale de la Recherche, dir. Marie-Luce Demonet) : <https://montaigne.univ-tours.fr/category/librairie/volumes/>.

<sup>2</sup> A. Legros, « Trois livres annotés par La Boétie et légués à Montaigne », *Montaigne Studies* 16, 2004, 12-88 ; *id.*, « Dix-huit volumes de la bibliothèque de La Boétie légués à Montaigne et signalés par lui comme tels », *Montaigne Studies* 25, 2013, 177-188. Outre les huit livres mentionnés ici (dont le Dion Cassius examiné en 2015 par John O'Brien, *Montaigne Studies* 27, 2015, 179-191, qui a allongé la liste d'une unité), onze volumes portent la marque « b. », entière ou rognée : cinq sont conservés à la Bibliothèque municipale de Bordeaux-Mériadeck (Bible grecque 1545, Hygin 1549, saint Justin 1551, Politien I 1550, Politien II 1545), un à la Bibliothèque universitaire de Cambridge (Térence 1541), deux à la Bibliothèque nationale de France (Florilège d'épigrammes par Josse Bade 1531, Philon d'Alexandrie 1552), deux à Oxford (à Christ Church : Denys d'Alexandrie 1546 ; à la Bodleian Library : Lexique cicéronien d'Henri Estienne 1557), un à La Bibliothèque municipale de Toulouse (Caton et Varron 1549). Non annoté, l'Horace 1543 de la Médiathèque de Libourne a un « B » majuscule en lieu et place du « b » minuscule : un vingtième volume légué par La Boétie à Montaigne ?

<sup>3</sup> Voir A. Legros, édition en ligne des « Notes de lecture de La Boétie » (2014, mise à jour 2015) sur BVH-Monloe : <https://montaigne.univ-tours.fr/category/librairie/notes-ms-boetie/>.

<sup>4</sup> Egnatius : Bibliothèque municipale de Bordeaux, PF 6647/1 et PF 6647/2 Rés. coffre (fac-similés en ligne téléchargeables sur BVH-Monloe). Xénophon : Bibliothèque nationale de France, Rés. Z Payen 508 (d'après une centaine de photographies d'étude de cet exemplaire à relier serrée et non numérisé). Il est impossible de reproduire ici les nombreuses vues projetées à Sarlat lors des 8<sup>e</sup> Rencontres La Boétie. Tout au plus peut-on, à titre d'échantillons, énumérer plusieurs textes « remarqués » par l'annotateur.

de cinq « auteurs » (Dion Cassius Nicæus, Ælius Spartianus, Iulius Capitolinus, Ælius Lampridius, Vulcatius Gallicanus). Le second tome ajoute quatre autres noms (Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Sextus Aurelius Victor, Pomponius Lætus). Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, on appelle « Histoire Auguste » cet ensemble de « vies » d'empereurs romains tardifs, dont on pense aujourd'hui qu'il s'agirait d'une supercherie littéraire de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, œuvre d'un seul auteur. De même que leurs contemporains, ni La Boétie ni Montaigne n'ont cependant émis de soupçons sur cet ouvrage, qui se présentait comme une continuation des *Douze Césars* de Suétone, où il était possible de puiser des informations sur les Antonins, les Sévères, la période d'anarchie militaire, les empereurs illyriens, jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle (Dioclétien). Très nombreux (580 environ), les traits de plume destinés à attirer l'attention sur une partie du texte, mot, phrase ou passage, sont de trois types.

Lorsqu'il souligne un mot ou une courte expression (une intervention sur six environ), La Boétie agit en philologue. Soucieux d'un bon établissement du texte, comme dans ses notes sur l'*Erôticos* de Plutarque recueillies par Arnoul Le Ferron<sup>5</sup>, il corrige en marge les coquilles du texte imprimé : « illi » corrige « illa » souligné, « pullicinis » corrige « pullicenis » dont la troisième syllabe est soulignée (I, 364<sup>6</sup>). Toujours attentif aux gloses qu'Egnatius a placées à la fin de chaque tome, il lui arrive d'y effectuer une correction minimale (« g. » en face de « saxa » dont le x fautif est souligné), ou bien d'y prélever une variante (« Egnatius legit coactiliariam » en face de « coactilicium » souligné », I, 177). Il entretient ainsi avec l'éditeur une sorte de dialogue, par exemple quand, après avoir souligné « ductus inuitus », il écrit dans la marge (II, 155) : « legebatur [on lisait] inuitus et reductus. Sane conuenit hæc lectio seu uera seu falsa [« Vraie ou fausse cette leçon convient tout à fait »] », comme pour répondre à cette glose finale d'Egnatius : « Inuitus et reductus, quid si [pourquoi pas] reluctatus ? ». Ou bien, après avoir souligné « sederit. Ante » (I, 422), c'est à un hypothétique lecteur qu'il s'adresse pour proposer une autre segmentation du texte en déplaçant le point : « Sic distingue [« Sépare ainsi »] : Nunquam illo præsentē sederit ante Præturam. Consul cum esset et cæt. [etc.] ». À l'occasion, il reproduit une note (« annota[ue]rat aliquis ») trouvée ailleurs (mais où ?), qui signale le déplacement d'un syntagme (I, 441, en face de « post Artaxerxem » souligné). Dans une dizaine de cas il place une astérisque devant la note où il commente la forme soulignée. Chaque fois, c'est pour dire son embarras devant un texte corrompu, qu'il essaye néanmoins, avec prudence, de lire ou de comprendre en usant prudemment de l'adverbe « forte » (« peut-être », comme sur son Sophocle) ou de diverses formes modalisées des verbes « legere » et « intelligere » : « lego » (« je lis »), « legerem » (« je lirais »), « legendum est » (« il faut lire »), « legebatur » (« on lisait ») ; à quoi on peut comparer les notes sur l'*Erôticos* rapportées par Le Ferron : « Puto legendum est » (« Je pense qu'il faut lire »), et encore « Dicam » (« Je dirais »). Pour ce qui est de l'interprétation, on trouve « intelligo » (« je comprends »), « intelligendum est » (« il faut comprendre ») ; de même, sur l'*Erôticos* : « sic intelligo », « ego intelligo », « intelligi

<sup>5</sup> Voir Reinhold Dezeimeris, *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé Erôtikos*, Bordeaux, Gounouilhau, 1867, p. 54 (« Recognita quædam »). Le Ferron précise, p. 80 de cette édition en ligne (BnF-Gallica), que la plupart (« pleraque ») des notes qu'il publie (*Plutarchus Chæroni Eroticus*, Lyon, J. de Tournes, 1557) sont de son collègue et ami, le Budé de sa génération.

<sup>6</sup> Ici et désormais, tome en chiffres romains, page en chiffres arabes.

potest », « suspicor », « interpretor », « interpretarer », etc. Ainsi parle et écrit l'humaniste au travail.

Ce philologue est aussi moraliste, et attentif au style : comme tous ses contemporains, il fait littéralement la chasse aux sentences concises et bien frappées, volontiers construites sur des parallélismes ou des antithèses. Au contraire de Montaigne et, semble-t-il, de leurs contemporains (mais l'enquête reste à faire), il les *surligne* au lieu de les souligner, préparant ainsi une éventuelle relecture sélective ou bien un florilège de citations destinées à enrichir quelque cahier de lieux communs ou quelque « gardoire » (mot de Montaigne, qui déclare s'en abstenir). Ces *surlignements*<sup>7</sup> constituent la part la plus importante (presque la moitié) des traits de plume de La Boétie sur l'Egnatius. Tracés dans l'interligne supérieur, ils se distinguent clairement des soulignements lorsqu'ils coiffent par exemple la première ligne de texte d'une page, juste au-dessous du titre courant, ou très exactement les quatre lignes d'une épitaphe en petites capitales, à l'exclusion des mots environnants : « SIMILIS HIC IACET [...] SEPTEM TAMEN DVNTAXAT ANNIS VIXIT. » (I, 46). Autre exemple, en bas de casse, ce vers traduit du grec « par un mauvais poète » que Lampridius applique à Antonin Diadumène : « Non erit iste deus, nec tamen ullus homo » (« Comment serait-il dieu, ce n'est même pas un homme ? », I, 297). Très souvent, en les surlignant, La Boétie met en valeur des paroles rapportées, et alors le trait ne commence qu'au-dessus de la subordonnée pour s'achever avec elle. Ainsi fait-il d'une observation du consul Fronton (I, 4) : « Malum esse eum imperare, sub quo nemini quippiam concessum sit : sed longe peius sub eo uiuere, sub quo maxime liceat » (« C'est un malheur d'avoir un empereur qui ne cède rien à personne, mais c'en est un pire encore de vivre sous un empereur qui laisse tout faire »). Ou encore de cette formule concise qui vient peut-être d'une déclaration réitérée de Trajan (I, 9) : « Amari et obseruari quam timeri malebat » (« Il aimait mieux être aimé et respecté que craint »). Le même procédé peut être appliqué à tel détail d'un portrait, ou bien d'une description comme c'est le cas pour l'éruption du Vésuve dont la cendre traverse la Méditerranée jusqu'en Égypte : « Tantus fuit puluis, ut ab eo loco in Africam et Syriam, et Ægyptum penetrauerit » (I, 51). Il arrive enfin qu'un nom propre remarquable ou un mot rare soit lui aussi surligné, sans note : « Dacicus » (« le Dace », surnom de Trajan vainqueur des Daces), « sigma » (banquette en forme de C ou sigma majuscule ancien), « parazonium » (ceinturon et glaive distinguant le tribun militaire). Inversement, « Victoris » est souligné, qu'accompagne une note signalant qu'Ammien Marcellin fait mention de cet abrégiateur (II, 197).

Lui aussi très fréquent (160 cas), le trait vertical en marge, la plupart du temps ondulé, constitue un troisième mode de trait de plume sur l'Egnatius. Il embrasse une ou plusieurs lignes, délimitant ainsi un passage remarquable pour l'information qu'il contient (récit, prosopographie, citation, réflexion morale ou politique), mais sans intérêt stylistique particulier : accumulation de prodiges sous Trajan (I, 28), qualités morales d'Hadrien (I, 34), intégralité du sénatus-consulte d'exécution de l'empereur Commode sur deux pages (I, 172-173 : « unco trahatur », que son cadavre « soit tiré au bout d'un croc », trois fois répété !) ; origine double du surnom « Armentarius » donné à l'ancien berger puis guerrier Galerius,

---

<sup>7</sup> Je propose ce néologisme comme exact antonyme de « soulignement » (de préférence à « soulignage ») et dérivé du verbe « surligner », dont le premier sens est, selon la notice en ligne du Centre national de Ressources textuelles et lexicales : « Tirer un trait au-dessus d'un signe ou d'une séquence graphique » (sens n° 1), à côté de « Tracer un trait de couleur sur un mot ou plusieurs mots d'un texte afin de les mettre en relief » (sens n° 2).

(II, 237), éloge de l'histoire comme maîtresse de vertu (I, 252, dans une dédicace à François Borgia), reprise d'un mot d'esprit de Cicéron sur une magistrature d'un seul jour (I, 37), louange réitérée de la belle et intelligente usurpatrice Zénobie (I, 48, 59, 60, 61), isolement de l'empereur qui sait seulement ce que ses conseillers veulent bien lui dire (I, 122), célébration de la *pax Romana*, source de paix universelle (I, 165), etc.

Il faut sans doute joindre à cette catégorie les deux traits formant équerre qui signalent à l'attention tout un passage, délimité en haut par un trait horizontal, mais non délimité en bas par le trait vertical plus ou moins ondulé qui le prolonge à angle droit dans la marge. Sur les trois passages ainsi marqués, le premier traite de considérations monétaires (I, 361), le deuxième compare la *res publica* à un corps qu'il faut savoir amputer d'un membre malade s'il s'avère incurable (II, 315), le dernier loue Théodose d'avoir redonné à l'empire romain une jeunesse que ses trois prédécesseurs lui avaient fait perdre par leur paresse et leur négligence (II, 349).

Trois doubles traits obliques se rencontrent enfin en face d'un mot souligné (I, 209, 247, 254). Sont-ils de la main de La Boétie, ou bien de celle de Montaigne qui fait usage de cette marque en marge de son Quinte-Curce ? La question vaut aussi pour une croix un peu penchée placée en face du nom « Carus » (empereur né à Narbonne), par exception dépourvu de tout trait signalétique (II, 233) : on voit la même en haut de la plupart des lettres de Montaigne conservées.

À quelques détails près (ni astérique, ni double trait, ni croix), on retrouve les mêmes façons de procéder sur le Xénophon de Montaigne annoté par La Boétie : *Xenophontis philosophi et historici clarissimi opera, quae quidem Graece extant, omnia in latinam linguam conuersa*, Bâle, Isingrin, 1551. Au bas de la page de titre, la signature de Montaigne est biffée de plusieurs traits horizontaux ; dans le coin supérieur droit, le « b. » de provenance a été rogné. Le tome I contient la *Cyropédie*, l'*Anabase* et les *Helléniques* ; le tome II, la *Constitution de Sparte*, *Éloge d'Agésilas*, les *Mémorables*, l'*Apologie de Socrate*, la *Cynégétique*, l'*Économique* (traduction de Jacques-Louis d'Estrebay, *alias* Strebæus<sup>8</sup>), *Hiéron ou le Tyran* (traduction d'Érasme), l'*Art équestre*, la *Constitution d'Athènes* (traduction de Castellion), l'*Hipparque* (commandant de cavalerie), le *Banquet* et les *Revenus*<sup>9</sup>. L'ensemble des traductions a été révisé par Castellion, éditeur scientifique de l'ouvrage, dont Montaigne déplore qu'il soit mort dans la misère et la solitude, ainsi que Giraldu, cet autre grand savant.

Sans être aussi nombreux que sur l'Egnatius, les traits de plume que La Boétie a tracés sur le Xénophon sont au nombre de 175 environ. Une très grande majorité d'entre eux (près de 130) sont des surlignements de sentences comme il est précisé dans la *Cyropédie* (I, 2) : « [in hanc sententiam agebamur], ea esse hominem natura, ut facilius aliis animantibus imperitet, quam hominibus ». Seule est surlignée l'infinitive présentant le contenu de la « sententia » ou avis (un lieu commun : « il est dans la nature de l'homme de commander plus facilement aux autres êtres vivants qu'aux hommes »). De même un peu plus bas, pour

---

<sup>8</sup> Voir à ce sujet John O'Brien, « De l'*Economicus* à la *Mesnagerie* : La Boétie et Xénophon », dans *Étienne de La Boétie : sage révolutionnaire et poète périgourdin*, éd. M. Tetel, Paris, Champion, 2004, p. 45-62.

<sup>9</sup> Titres modernes et communément admis des œuvres de Xénophon que le sommaire nomme en latin de façon différente.

correction, les conquêtes de Cyrus « nous » ayant fait changer d'avis (« hinc sententiam mutare coacti sumus ») : « neque impossibile sit, neque factu difficile, si quis prudenter id agat » (commander aux hommes n'est « ni impossible ni même difficile à faire quand on s'y prend intelligemment »). Dans les *Helléniques* (I, 609), La Boétie a surligné la définition que Critias donne du « cothurne » (type de chaussure unique), surnom donné à Thérémène : « Cothurnus enim ambobus congruere uidetur pedibus, esti ab utriusque dissentiat » (« Le cothurne semble s'ajuster aux deux pieds alors qu'il ne convient à aucun des deux »). Il a fait de même pour cette sentence d'allure biblique (I, 761) : « la divinité se plaît à élever les petits et à rabaisser les puissants » (« deus paruos extollere, potentesque deprimere gaudet »). Dans les *Mémorables* (II, 77), là où Socrate met en garde Xénophon contre l'attrait des beaux garçons, seuls les syntagmes importants sont surlignés : « si formosum osculatus fueris [...] repulsa libertate in seruitutis iugum te tradas » (« il suffit d'un baiser pour perdre sa liberté et se livrer au joug de servitude »). Autre mot de Socrate, plus loin (II, 95) : « Virtuti uero sudorem præposuerunt dii immortales », autrement dit pas de vertu sans sueur ! Et voici la définition que Critobule donne de l'« œconomia » au début de l'*Économique* (II, 240) : « œconomi uidetur officium, probe suam regere domum » (ainsi traduit du grec par La Boétie dans la *Mesnagerie* : « Je pense pour vray que le fait d'un bon mesnager c'est, de bien gouverner sa maison »). Définition biaisée, car il est question ici de l'« œconomus », gestionnaire ou « mesnager » (titre donné au traité par Ferris en 1562), non de l'« œconomia », gestion ou « mesnagerie » (titre donné par La Boétie... ou par Montaigne, son éditeur en 1571<sup>10</sup>). Ainsi que sur l'Egnatius, on trouve aussi plusieurs noms propres surlignés : « Stymphalius », « Agésipolis », « Oligarchiæ »... Comme dans ce dernier cas (I, 608), les surlignements ne sont pas toujours bien délimités. Souvent La Boétie se contente sur le Xénophon de traits approximatifs qui, au lieu d'isoler une sentence, marquent en gros et à chaque interligne tout un passage, comme dans ce récit de la *Cyropédie* où les chevaux sont pris de panique à la vue des chameaux (I, 219).

Le seul soulignement et la seule note manuscrite du volume se trouvent dans l'*Économique* (II, 281), là où Critobule explique à Socrate qu'après s'être servi de son cheval pour aller inspecter les travaux des champs, il le soumet sur les chemins à un entraînement proprement militaire, mais en veillant à ne jamais le blesser : « quoad possum, ne cum facit hæc » (« autant que je peux, de peur que quand il fait ces exercices... »). La Boétie a placé en face une glose marginale qui corrige le propos tenu : *quantum res ipsa patitur* (« autant que la chose elle-même le permet »). Sans doute a-t-il alors en tête le texte grec : « hōs mentoi dunaton tauta » (« autant du moins qu'il est possible de le faire »). Il ne biffe cependant pas la traduction à la première personne (« quoad possum »), si bien que la glose peut être considérée comme un ajout restrictif au texte imprimé. Dans la *Mesnagerie*<sup>11</sup>, il traduit ainsi ce passage : « Vray est que je prens bien garde, le plus que je puis [cf. « quoad possum »], pour ce que c'en est [cf. « quantum res ipsa patitur »], de ne donner atteinte à ma monture qui

<sup>10</sup> *La Mesnagerie de Xenophon, Les Regles de mariage, de Plutarque, la Lettre de consolation, de Plutarque à sa femme. Le tout traduit de Grec en François par feu M. Estienne de La Boetie [...] Ensemble quelques Vers Latins et François, de son invention. Item, un Discours sur la mort dudit Seigneur De La Boëtie, par M. de Montaigne* [relié avec] *Vers François de feu Estienne de La Boëtie*, Paris, F. Morel, 1571. Ouvrage conservé à la Bibliothèque nationale de France, Rés. Z Payen 511 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609575s>.

<sup>11</sup> *La Mesnagerie...*, *op. cit.*, p. 44.

la face clocher ». Ne dirait-on pas qu'il a gardé là aussi les deux propositions, et que par conséquent il a consulté la traduction latine d'Estrebay, dont il conserve la première personne quelque peu fautive, *avant* de traduire le grec, avec plus d'exactitude, comme il l'avait déjà fait ici dans la marge ?

Quant aux traits verticaux en marge, ils sont très inégalement répartis entre les deux tomes : vingt-huit traits ondulés ou droits dans le premier, deux seulement dans le second. Très souvent le trait vertical, ondulé ou non, est serré dans l'espace étroit entre texte et manchette, comme par exemple dans la *Cyropédie* (I, 159), où il est dit que l'amitié vraie ou feinte peut beaucoup en temps de guerre. Ou bien, plus loin (I, 246), à côté de la manchette « Ius gentium », là où Cyrus déclare que ceux qui ont pris de force une ville qui résistait peuvent faire ce qu'ils veulent des habitants vaincus et de leurs biens, parce qu'il s'agit là d'une « loi » universellement admise et de tout temps. Dans l'*Anabase* (I, 405), l'intérêt se porte sur la technique permettant de construire des ponts avec des outres. Ailleurs (*Helléniques*, I, 608), Critias, l'un des Trente Tyrans, souligne le paradoxe que constitue cette oligarchie pour une ville qui, la plus peuplée de Grèce, avait si longtemps cultivé la liberté. Autres passages remarquables de la même façon par l'annotateur : le récit pathétique des souffrances d'Agésilas mourant (I, 735), le conseil donné aux états comme aux individus de s'enrichir tant qu'ils le peuvent en période de prospérité pour être plus tard à l'abri du besoin (I, 775), le dialogue entre Socrate et Critobule sur le rôle et la responsabilité de l'épouse dans la gestion du domaine (*Économique*, II, 250), etc.

Rencontrés trois fois sur l'Egnatius, les traits d'équerre (ou comment les appeler ?) sont absents du second tome du Xénophon, mais présents seize fois dans le premier. Si, par le trait horizontal de surlignement, elles indiquent bien un *terminus a quo*, par le trait vertical, ondulé ou droit, qui forme avec le premier un angle droit dans la marge, elles ne fixent pas de *terminus ad quem*. Il en est ainsi dans la *Cyropédie* (I, 227), où Chrysantas dit pourquoi il aurait aimé être un « hippocentaure », ce vigoureux et rapide corps animal aux mains libres. Plus loin (I, 185), Cyrus déclare finement que s'il a vaincu les Mèdes, ce n'est pas en raison de sa supériorité, mais parce que les Mèdes croient que les Perses leur sont supérieurs en tout. Dans l'*Anabase* (I, 327), l'annotateur s'est intéressé à l'ingéniosité des habitants qui, dans les contrées désertiques de l'Euphrate, fabriquent des meules que le fleuve transporte à Babylone, où ils les échangent contre des sacs de blé. Il s'attarde aussi sur des traits de caractère : celui de Ménon, qui se plaît à tromper, à mentir, à se moquer de ses amis (I, 375) et celui d'Alcibiade arrivant victorieux au Pirée sans se préoccuper de la fête d'Athéna, jour tenu pour néfaste par tous les Athéniens (*Helléniques*, I, 577). Il s'agit là encore de signaler tout un passage, qui ne s'arrête pas avec la fin du trait. De même pour l'évocation de ce décret qui, plus loin (I, 591), condamne tout homme accusé d'avoir porté tort au « peuple athénien » à comparaître enchaîné devant le peuple et, s'il est reconnu coupable, à être précipité dans un gouffre marin appelé « barathrum ». Pour dernier exemple, voici la réplique cinglante de Thémène à l'accusation de Critias déjà évoquée : si c'est être un « cothurne » que d'avoir apporté son concours à deux partis adverses, quel mot faudra-t-il appliquer à celui qui, comme lui, n'a rien fait ni pour l'un ni pour l'autre (I, 613) ?

À l'évidence, la lecture du Xénophon a été menée plus rapidement que celle de l'Egnatius, d'autant plus que, n'ayant pas à intervenir dans l'établissement du texte, La Boétie n'avait pas ici à s'occuper de philologie. Certaines des œuvres de l'exemplaire n'ont

d'ailleurs fait l'objet d'aucun trait de plume, comme s'il ne les avait pas lues, du moins dans cette version latine : l'*Apologie de Socrate*, puis l'*Art équestre*, la *Constitution d'Athènes*, l'*Hipparque*, le *Banquet*, les *Revenus*. Le fait qu'elles se trouvent toutes dans le tome II, où les cinq dernières achèvent l'édition, laisse penser que la lecture pourrait n'avoir pas été menée jusqu'au bout. En surlignant deux phrases dans la page biographique qui clôt le tome I, le Sarladais avait pourtant noté ce jugement de Quintilien sur le style de Xénophon : aucun art ne pourrait imiter une telle « iucunditas », un tel charme, qu'explique seul le bon naturel de l'auteur.

Qu'il s'agisse de La Boétie ou de Montaigne<sup>12</sup>, il faut certes se garder d'extrapoler à partir de quelques notes de lecture, au reste difficiles à dater, que nous devons à la « fortune », même si un examen minutieux permet de voir se dessiner, chez La Boétie, un protocole d'annotation différent de celui de son ami. Les notes elles-mêmes et surtout les simples traits de plume n'indiquent d'ailleurs nullement que l'annotateur acquiesce à ce qu'il a remarqué. Ni même qu'il compte le retenir, le prélever, le transférer : lire un crayon ou une plume à la main permet parfois de maintenir seulement son attention en éveil, tout lecteur un peu studieux le sait bien.

Quand on a en tête le discours de *La servitude volontaire*, autrement intitulé *Contre la tyrannie et tyrans* sur une copie manuscrite de 1605 conservée à Bordeaux<sup>13</sup>, on ne peut toutefois négliger les interventions de son auteur dans le texte et les marges des « Trente tyrans » de Trebellius Pollion (Egnatius II). Le septième, un certain Marius, est raillé pour n'avoir été tyran que trois jours (« fait » empereur le premier, « vu » comme tel le second, « assassiné » le troisième), et toutefois il ne manque pas de panache ni d'humour quand il revendique en mourant ses humbles origines de ferronnier et d'armurier et se demande s'il n'a pas lui-même jadis fabriqué l'arme qui l'a tué... Le, ou plutôt *la* vingt-huitième, Zénobie, reine de Palmyre, semble avoir fait sur le Sarladais grande impression : autoproclamée empereur(e) elle aussi, cette très belle femme aux dents blanches comme perles a su, quand c'était nécessaire, user de la « sévérité des tyrans », mais surtout de la « clémence des bons princes » en toutes autres occasions. Plus célèbre et plus durable, Hiéron de Syracuse a retenu son attention par la qualité de ses réponses à Simonide qui l'interroge sur son bonheur et celui des tyrans en général : si, dit-il, la guerre lui incombe, il jouit fort peu de la paix ; entouré de flatteurs, il n'a aucun ami ; obtenant sur-le-champ les faveurs des femmes qu'il convoite, il ne connaît pas leur belle résistance qui accroît le désir ; au demeurant, le bonheur conjugal lui est interdit, faute de confiance entre les deux époux, car il ne peut se marier qu'avec une étrangère de même rang.

Ceci n'est pas une fin. Il faudra assurément poursuivre l'examen (« il y a toujours, dit Montaigne, place pour un suivant, oui et pour nous-mêmes, et route par ailleurs »). En attendant, on peut s'interroger sur le degré d'adhésion de La Boétie aux phrases suivantes (ici traduites) qui ont attiré son attention et qui pourraient révéler certains aspects de sa

---

<sup>12</sup> Voir A. Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010 ; *id.*, « Notes de lecture de Montaigne » sur le BVH-Monloe (2011, mise à jour 2015) : <https://montaigne.univ-tours.fr/notes-de-lecture-de-montaigne/>.

<sup>13</sup> Édition A. Legros (2013) : <https://montaigne.univ-tours.fr/copie-discours-servitude-volontaire-edition-inedite/>. Texte intégré dans *La première circulation de la « Servitude volontaire » en France et au-delà*, eds J. O'Brien et M. Schachter, Paris, Champion, à paraître (mai 2019).



personnalité, somme toute mal connue : « Tout rentra dans l'ordre, et il fut craint par cela même qu'il ne craignit point. » — « Le soldat ne reste soumis qu'autant qu'il est vêtu, armé, chaussé, bien nourri, et qu'il a de l'argent dans sa ceinture. Vient-il à éprouver la misère et le besoin, réduit au désespoir il se sert des armes qu'il porte. » — « Ce qu'il faut dans les circonstances extraordinaires, c'est l'énergie qui décide au lieu de délibérer. » — « Quand les hommes croient qu'on sait mieux qu'eux leur intérêt, ils obéissent volontiers. » — « Une telle bravoure [celle des Éléens révoltés], un dieu peut l'inspirer et la faire naître en un seul jour, mais les hommes ne sauraient la communiquer, même avec le temps, à ceux qui en sont dénués. » — « Une alliance n'est pas un traité de paix, c'est un changement de guerre. » — « Conquérir est grand, conserver ses conquêtes plus grand encore. » — « Un bon prince est une loi voyante, qui observe en même temps qu'elle ordonne. » (Big Brother !) — « Presque aucun des grands hommes n'a laissé après soi un fils qui, par ses vertus et ses talents, se soit montré digne de son père. Ou ces hommes illustres sont morts sans enfants, ou, pour la plupart, ils en ont eu de tels que, pour le bonheur de l'humanité, il eût mieux valu qu'ils mourussent sans postérité. » (La Boétie mourra sans descendance). — « La loi, comme la crainte, peut inhiber l'amour. » — « Tu manges avant d'avoir faim, tu bois avant d'avoir soif » (leçon de la Vertu au Vice sur l'importance du désir) — « Pas d'or dans les temples ! » (vers de Perse), etc.

## Annexe

Je profite de cette occasion pour signaler trois documents aux spécialistes de La Boétie qui ne les auraient pas encore vus ou examinés.

1. Daté du 29 avril 1527, l'ex-libris d'« Estienne De la Boetie » (l'oncle), précédé de sa devise « Pax et Lex » au bas de la page de titre de Gilles d'Aurigny, *Constitutions et Ordonnances faictes et compilees pour le bien et utilite des Regnicoles de France*, [Paris, Antoine Bonnemère], 1527<sup>14</sup> (les « régnicoles » ou habitants du royaume avaient plus de droits que les « aubains » ou étrangers non naturalisés : plaider sans caution, tester, posséder bénéfices ou offices...). On n'a retrouvé à ce jour aucun ex-libris du neveu. Il n'était peut-être pas coutumier du fait si on en juge par les livres légués à Montaigne, où le « b. » de provenance est manifestement de la main de son ami (large panse d'une lettre bien ronde), non de la sienne (lettre serrée au pied anguleux). Quant au livre de *Décrétales* du pape Boniface VIII ayant appartenu à Montaigne (Lyon, S. Vincent, 1528) où sur un feuillet de garde postérieure on peut lire l'essai de plume « s/delaboetie » (s pour « stephanus » ? ou fermesse ?), très différent de la signature connue d'Estienne adulte, il n'offre aucune trace, du moins sur la page de titre en l'état, d'un « b. » précisant la provenance<sup>15</sup>.

2. À ma connaissance, aucune critique ou biographie de La Boétie n'a mentionné jusqu'ici la

---

<sup>14</sup> Bibliothèque nationale de France : RES-F-1534.

<sup>15</sup> Bibliothèque municipale de Bordeaux : PF 6921 Rés. coffre. Ouvrage entièrement numérisé et mis en ligne par BVH-Monloe : <https://montaigne.univ-tours.fr/boniface-viii-sextus-liber-decretalium-lyon-villiers-1528/>.

quittance<sup>16</sup>, datée du 31 janvier 1555 (ancien style, quand l'année finissait à Pâques, donc 1556 en nouveau style, à partir de l'année 1563) et signée de sa main, qui fait état de sa vacation d'un semestre à la Tournelle, chambre du Parlement jugeant au criminel, où les conseillers siégeaient par rotation :

Je, Estienne de la Boetie, conseiller du Roy nostre sire en sa court de Parlement de Bourdeaux, confesse avoir receu comptant de maistre Robert Petit, receveur et payeur des gaiges et droictz des presidens, conseillers et autres officiers de ladite court, la somme de vingt livres parisis, à moy ordonnée pour mes gaiges d'avoir vacqué en la Tournelle au jugement et decision des proces criminelz durant demye annee, payé[e] le septiesme du present mois de janvier ; de laquelle somme de XX livres je me tiens contant et bien payé, et en ay quitté et quitte ledit Petit, receveur susdit, et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le dernier jour de janvier l'an mil cinq cens cinquante cinq.

Pour servir de quittance de la somme de vingt livres parisis pour demie annee de la Tournelle /  
*EDe la Boetie.*

Janvier 1555 [autre main]<sup>17</sup>

Le 17 mai 1554, La Boétie avait été admis comme conseiller au Parlement de Bordeaux. S'il a reçu le 7 janvier « 1555 », donc 1556 en nouveau style, la somme qui lui était due « pour demie année à la Tournelle », cette vacation avait nécessairement eu lieu avant la rentrée parlementaire de novembre 1555, donc à Libourne en raison d'une épidémie de peste qui sévit à Bordeaux cet été-là<sup>18</sup>. On ne peut savoir si, durant ces six mois, il a eu ou non à prononcer des condamnations à mort pour meurtre ou hérésie, comme par exemple ses collègues le feront bientôt (avril 1556) en envoyant Arnaud Monnier et Jean Decazes au bûcher<sup>19</sup>. Quant à la demi-année de vacation dont fait état la quittance, elle trouve peut-être son explication dans l'édit royal des « parlements semestres » à propos duquel s'affrontent, en vers, Dorat et La Boétie dans les *Poemata* (voir pièce suivante).

3. Au feuillet 118 v° de l'exemplaire de la *Mesnagerie* où Montaigne avait apposé sa

---

<sup>16</sup> Reliée avec deux autres (une lettre de Juste Lipse et l'original de la lettre envoyée d'Orléans par Montaigne à Matignon, le 16 février 1588, pour lui faire part de l'agression dont Thorigny et lui ont été victimes de la part du capitaine et bandit « Le Lignou », comme j'ai pu l'établir après avoir retrouvé ce document réputé perdu grâce aux indications de Richard Cooper), cette pièce est conservée à la Bibliothèque nationale de France : Manuscrits, NAF 1068, feuillet 1 r°-v° (avec mention de l'expéditeur lors de la réception). Il s'agit ici d'un inédit.

<sup>17</sup> Tout en bas, la date d'enregistrement confirme celle de la rédaction : 1555, et non 1550, comme je l'ai écrit par erreur dans *Montaigne manuscrit, op. cit.*, p. 34. Le texte d'origine ne présente ni accents, ni apostrophes, ni ponctuation, mais beaucoup d'abréviations et des majuscules soulignant les principales articulations du texte. Merci à mes collègues et amis paléographes du Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours (Pierre Aquilon, Rémi Jimenez, Mathieu Duboc) pour leur aide précieuse dans la transcription de ce document.

<sup>18</sup> Voir Anne-Marie Cocula-Vaillières, *Étienne de La Boétie et le destin du Discours de la servitude volontaire*, Paris, Classique Garnier, 2018, p. 298.

<sup>19</sup> Dix-sept condamnations à mort prononcées par le Parlement de Bordeaux entre 1550 et 1560, selon A.-M. Cocula, *op. cit.*, p. 115 (voir aussi p. 114 et p. 298). Montaigne sera lui aussi inscrit à la Tournelle, mais beaucoup plus tard (année 1577-1578), comme je l'ai découvert dans une copie du XVII<sup>e</sup> siècle des Registres secrets du Parlement de Bordeaux : <https://montaigne.univ-tours.fr/montaigne-registres-secrets-parlement-bordeaux/>. Dans les *Essais* (III, 12), il dit son hostilité à tout supplice, sinon à la peine de mort : « Lorsque l'occasion m'a convié aux condamnations criminelles, j'ai plutôt manqué à la justice [...] Les jugements ordinaires s'exaspèrent à la punition par l'horreur du méfait. Cela même refroidit le mien. L'horreur du premier meurtre m'en fait craindre un second. Et la laideur de la première cruauté m'en fait abhorrer toute imitation. » On peut penser que son ami avait le même souci.

signature<sup>20</sup>, on trouve une note critique sur laquelle j'ai naguère attiré l'attention de Michel Magnien pour qu'il la transcrive et publie à sa convenance<sup>21</sup>. Elle se trouve à la fin de la longue réponse de La Boétie (*Authoris Responsio*) au poème de Jean Dorat sur le « Parlement de six mois », *De Androgyno et Senatu semestri*, que Montaigne éditeur a placé juste avant. Inspiré du célèbre mythe raconté par Aristophane dans le *Banquet* de Platon, le poète limousin conseillait au roi d'imiter Jupiter en imposant aux parlementaires ce que le dieu des dieux avait fait subir aux androgynes primitifs : il les avait coupés en deux pour rabattre leur orgueil ! Il fallait faire de même, disait Dorat, avec le Parlement pour punir l'arrogance des présidents et conseillers en les faisant siéger six mois seulement, par alternance, voire, si cela ne suffisait pas, trois mois seulement, ou un mois, d'une lune à une autre. Accordé à celui du cardinal de Lorraine et des courtisans, ce conseil au roi était celui d'un poète de cour<sup>22</sup>. La Boétie répond en magistrat plus encore qu'en poète, tout en reprenant à son compte, et contre Dorat, la même symbolique : ces androgynes, hermaphrodites et autres doubles, *gemelli* ou *bini*, Jupiter les a vainement coupés en deux si la partie (moitié, individu) est aussi orgueilleuse, sinon plus, que n'était le tout (paire, double). Et voici la pointe de cette pièce satirique dans la version éditée en 1571 par Montaigne : si Jupiter et le roi suivent le conseil de Dorat et nous coupent, nous les hommes, et nous les parlementaires, en deux, en quatre, en huit... jusqu'à ce que nous soyons devenus humbles et dociles, « Quantilla nostrum quisque pars erit sui ? » (« Quelle petite part de soi restera-t-il à chacun d'entre nous ? »). La note manuscrite, dont Florimond de Ræmond pourrait être l'auteur, indique toutefois qu'il s'agit là d'un vers de Montaigne (le seul que nous ayons de lui, et encore incomplet !), substitué à celui de son ami, plus incisif, que la note restitue<sup>23</sup> :

[Ici] avoit *ou* [Il y] avoit  
 [Qui b]elle *ou* [Gem]elle quanta quanta pars eris tui  
 [ma]is daultant que [*i.e.* parce que]  
 [Mo]ns' daurat sen  
 [est]oit offense Mons'  
 [de] Montaigne lechangea  
 [com]me il me dist en sa maison  
 [de] Montagne en perigort  
 [la]n 1582 au moys de Juing.  
 [la] veille s' bernabe

<sup>20</sup> Titre complet et localisation *supra*, note 10.

<sup>21</sup> Michel Magnien, « Sur un échange poétique méconnu entre Dorat et La Boétie autour de l'édit du semestre (1554) », dans *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. C. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 369-392. L'article est accompagné d'une photographie du feuillet 108 v°, que l'auteur me remercie aimablement de lui avoir procurée. Ce qui suit s'inspire en partie de cet article pionnier. Ne mentionnant pas cette note, Christophe Bardin et Marilise Six, les récents éditeurs des *Poésies complètes* de La Boétie (Paris, Classiques Garnier, 2018) ne font pas état de cette variante dans la partie consacrée aux *Poemata*, qu'ils traduisent intégralement (voir aussi en annexe les pièces de Scaliger sur l'Androgyne de Dorat).

<sup>22</sup> L'édit royal donné à Compiègne au mois de mai 1554 suivra l'avis des courtisans, partisans du « parlement semestre » contre les robins, attachés au *statu quo* et aux prérogatives parlementaires (celles du moins du Parlement de Paris où siégeait désormais Guillaume de Lur de Longa, auquel La Boétie avait succédé à Bordeaux), mais il sera révoqué trois ans plus tard.

<sup>23</sup> À la transcription de M. Magnien, j'ajoute ici (après *ou*) deux variantes, qui ne portent que sur les restitutions initiales des deux premiers vers.

[Qui b]elle quanta quanta pars eris tui ? (Magnien) ou [Gem]elle quanta quanta pars eris tui (Legros) : dans le vers d'origine, la deuxième personne décochait une flèche autrement acérée et ciblée que la troisième personne du vers imprimé. Si l'on n'ajoute aucune interrogation au vers cité par Ræmond, qu'on tient compte du redoublement expressif et qu'on adopte ma conjecture en raison de l'accumulation, dans les deux pièces, de « gemellus » et autres « androgynes » ou « Janus » aux deux visages, le sens serait à peu près le suivant : « Siamois [ou Androgyne]<sup>24</sup>, il ne restera plus de toi qu'une toute petite portion, oui toute petite ! » On comprend la réaction de Dorat, présenté comme bouffi d'orgueil, mais il n'est pas impossible que l'invective touche, cruellement, le corps même du poète (était-il petit, comme Montaigne ?), demi-portion à réduire encore de moitié. Le propos pouvait être dans ce cas (certes hypothétique) doublement insultant... Une question se pose ici, qui concerne l'ensemble de la *Mesnagerie*, et jusqu'au titre lui-même : si Montaigne s'est permis cette substitution apaisante, peut-on être sûr qu'il a partout ailleurs respecté le texte qu'il éditait ? Il est plaisant, et instructif, de voir que des critiques soupçonnent Marie de Gournay d'avoir peu ou prou altéré dans son édition de 1595 l'ultime copie des *Essais* qu'elle avait reçue à Paris, mais qu'ils n'émettent aucun doute, malgré des entorses avérées (dont celle-ci), sur la parfaite conformité de l'édition de Montaigne aux manuscrits de son ami<sup>25</sup>.

Alain Legros, CESR, Université de Tours

### Illustrations

- 1) Marque « b. » de la main de Montaigne. Tableau et clichés A. Legros.
- 2) Le « b » de Montaigne et celui de La Boétie. Tableau et clichés A. Legros.
- 3) Notes marginales de La Boétie. Tableau et clichés A. Legros.
- 4) Traits de plume de La Boétie. Tableau et clichés A. Legros.
- 5) Quittance du 6 janvier 1555 (a. st.), Bibliothèque nationale de France. Cliché A. Legros.
- 6) Note manuscrite attribuée à Ræmond au f° 118 v° de la *Mesnagerie*. Cliché BnF-Gallica.

---

<sup>24</sup> Celui qu'en jouant comme beaucoup d'autres sur son prénom (Jean) il appelle par deux fois « Jane » (vocatif) dans les vers précédents, soit Janus, autre figure mythologique du double, La Boétie l'appellerait donc ici « Gemelle » (vocatif de « gemellus »), autrement dit « Siamois » ou « Androgyne » (réponse du berger à la bergère !), être encore double à diviser de nouveau et autant qu'il faudra pour lui apprendre l'humilité. Il le ferait en usant d'un vocable dont use une fois Dorat dans sa pièce (« corporum gemellorum », v. 10) et lui déjà trois fois dans la sienne (« gemellus genus », v. 2 ; « gemella gente », v. 17 ; « gemellis » substantif, v. 37). Les deux leçons (Magnien et Legros) s'ajustent également au schéma du sénaire iambique en plaçant en début de vers une brève suivie d'une longue.

<sup>25</sup> M. Magnien (art. cit., note 42) relève dans les *Essais* d'autres retouches de Montaigne aux textes de La Boétie, tout en soulignant avec raison que les éditeurs de l'époque n'avaient pas nos scrupules.